

# Compte rendu du conseil municipal

## lundi 13 novembre

### Présents :

Michel Gabail, Christian Bruzaud, Jean Claude Roudet, Michel Maupeu, Claude Trescazes, André Castagné, Laurent Solomé, Yvan Brun, Pascal Caussieu, Denis Fernandes, Franck Minchella

### Pouvoirs :

Patrick Labit à JC Roudet, Nicolas Leconte à F Minchella

En préambule au conseil la communauté de communes (Baptiste Jacquart et Marie Lonca) est venue présenter la mise en place du tri sélectif courant du mois de novembre sur la commune. Marie Lonca a entamé les rendez-vous avec les foyers de Gavarnie-Gèdre. Yvan brun demande à ce que le travail fait au travers des ateliers de démocratie participative à Gavarnie sur le sujet soit pris en compte.

Un document de présentation du tri a été fait spécialement pour Gavarnie-Gèdre. Chaque foyer aura droit à 3 rouleaux de sacs jaunes réservés au tri. Il y aura aussi 1 rouleau par location. Lors de son premier passage Marie ne laissera qu'un rouleau par foyer. Les autres seront à récupérer auprès des deux mairies lorsque nécessaire.

La première collecte sera le 14 décembre. Les containers seront déployés dans les prochains jours.

### **Déroulé du conseil municipal :**

Michel Maupeu est désigné Secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajoutée à l'ordre du jour une proposition d'offre de concours financière de STEM International pour les travaux de la station de ski. A l'unanimité le conseil accepte cette demande.

### **1- Décisions Budgétaires modificatives**

- DM assainissement : pas de question particulière ; elle est validée à 12 voix pour et 1 abstention (Yvan Brun)

- DM station : pas de question particulière ; elle est validée à 12 voix pour et 1 abstention (Yvan Brun)
- DM Budget Principal : beaucoup de membres du conseil municipal s'étonnent du dépassement sur le goudronnage à Gèdre par rapport au marché signé.  
Aussi cette dm est validée à 11 voix pour et 2 abstentions (Y Brun, L Solomé)

## **2- Modification des statuts de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves**

Michel Gabail rappelle que la communauté de communes en date du 27 septembre 2017 a délibéré pour modifier ses statuts. Il y a une nécessité de se prononcer sur les modifications de statuts votées par la communauté de communes dans les 3 mois à compter de la date de délibération de la communauté de communes. Un mail avec tous les éléments nécessaires avait été envoyé par mail le 18/10 à l'ensemble du conseil municipal.

Christian Bruzard présente les modifications amenées :

La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a été créée par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2016. Ses statuts actuels sont issus de l'agrégation des statuts des ex communautés de communes qui ont eux-mêmes été créés et modifiés au gré de l'évolution du paysage intercommunal et des obligations administratives. Ils sont donc pour partie incohérents (des activités identiques sont classées dans des blocs de compétence différents) et non conformes. Ces statuts doivent donc faire l'objet d'une mise en conformité, ainsi que d'une simplification.

Le projet sera adopté et entériné par les services préfectoraux dans le cas d'une délibération favorable de la majorité qualifiée des communes membres (minimum 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population).

Ce sujet n'amène pas de remarque particulière.

Les nouveaux statuts de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves sont validés à l'unanimité.

## **3- Site patrimoine mondial « Chemins de Saint-Jacques » : Création d'une zone tampon autour de l'église de Gavarnie**

Afin de répondre aux objectifs fixés par l'UNESCO pour l'église paroissiale de Gavarnie inscrite sur la liste des Chemins de Saint Jacques de Compostelle, un périmètre autour de l'église doit être défini (zone tampon).

Dans le cas de Gavarnie ce périmètre existe déjà avec la délimitation de la ZPPAUP.

Il faut cependant, délibérer en conseil municipal pour valider ce périmètre afin de rentrer dans les dispositions de l'UNESCO.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de calquer le périmètre de la zone tampon de la composante "église paroissiale" du bien en série : "Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, au périmètre de la Zone de Patrimoine Architecturale Urbain et Paysager de la commune.
- de communiquer cette décision au ministère de la culture et de la communication."

Yvan Brun indique que selon lui l'UNESCO n'a rien à exiger de la commune, comme pour le site Pyrénées Mont-Perdu.

Claude Trescazes s'interroge sur les conséquences de cette zone tampon sur l'urbanisme de Gavarnie dans le futur.

Laurent Solomé se pose la même question

Monsieur le Maire propose de remettre cette décision à plus tard et de demander plus de précisions aux services de l'Etat compétents.

Yvan Brun propose lui de délibérer négativement sur cette demande.

Il est décidé de demander plus de précisions aux services de l'Etat et de remettre cette délibération à plus tard.

#### **4- Bail ESF**

Michel Gabail explique qu'il est nécessaire de revalider le bail pour le local utilisé par l'ESF à la station. Ce bail s'arrêtait au 31 décembre 2016. Les frais de notaires sont pris en charge par l'ESF. Maître Pujol Capdevielle travaille sur la rédaction du nouvel acte. Il indique que la surface de location a été diminuée du fait que STEM utilise les deux petits locaux attenants pour la location de skis.

Il propose donc de maintenir les conditions actuelles de loyer diminuées de cette surface. Claude Trescazes indique que les loyers sont maintenant indexés sur le coût de la valeur locative et qu'il faut donc changer cet article.

Yvan Brun rappelle que depuis l'an dernier l'ESF paye un loyer à la commune et les charges à STEM, ce qui n'existait pas avant ou seul le loyer était appliqué. Chaque montant équivaut à peu près à 1000 € chacun. Les charges de location ont donc été doublées en un an mais selon lui cela veut dire que pendant des années l'ESF ne payait qu'un loyer équivalent au montant des charges et donc la moitié de ce qui aurait dû être. Il propose donc que ce loyer soit augmenté un petit peu sans que cela ne gêne l'ESF. Il propose une augmentation de 500 €.

Denis Fernandes n'est pas d'accord avec cette proposition.

Michel Gabail propose de se rapprocher du notaire pour voir ce qu'il est possible de faire et donc de reporter le vote de cette délibération.

## 5- Prise en charge des Forfaits ski des mineurs de Gavarnie-Gèdre

Comme chaque année il est proposé que la commune offre aux enfants de Gavarnie-Gèdre (-18ans ) le forfait saison à la station de ski. Une délibération est nécessaire pour cela.

Michel Gabail propose de maintenir cette aide pour les enfants jusqu'à 16 ans inclus. Cette proposition n'amène pas de remarque particulière et est validée à l'unanimité.

## 6- Eau potable : modification plan de financement Appel à Projet

Une délibération avait été prise concernant les subventions liées à l'appel à projet Eau Potable à hauteur de 80% au travers de l'agence de l'eau. Afin de maintenir ce taux de subvention il est nécessaire de demander les subventions suivantes :

Agence de l'eau 50%

Département 30%

L'agence de l'eau ayant retenu le projet à hauteur de 50% le département propose de prendre les 30% restant à charge.

Cette modification est validée à l'unanimité

## 7- Tarifs piscine / patinoire hiver 2017-2018, été 2018

Il est proposé de maintenir les tarifs pratiqués en 2016/2017

<b>PISCINE</b>	<b>ADULTES</b>	<b>ENFANTS 6 à 18 ans</b>
Abonnement 6 entrées	15,00	12,00
Prix public	3,50	2,50
Groupe > 10 pers	3,00	2,00
Groupe + 20 pers	2,50	2,00
Abonnement saison		

Glaces : Cône = 2,50 € Calipo = 2,00 € - Magnum = 3,00 €

Boissons fraîches = 1,50 € - Boissons chaudes = 1,00 €

<b>PATINOIRE</b>	<b>ADULTES</b>	<b>ENFANTS 6 à 18 ans</b>
Location patins	4,00	2,00
Prix public (entrée + patins)	7,00	5,00
Abonnement 6 entrées	35,00	23,00
Groupe > 10 pers (entrée + patins)	5,00	3,50
Etudiant	6,00	

Cette proposition ne fait pas l'objet de remarque et est validée à l'unanimité

## **8- Démarche Phyto 0 à Gavarnie**

Lors d'une discussion en 2016, la commune s'était dite intéressée par la proposition du parc national sur le secteur de Gavarnie.

Claude Trescazes rappelle l'historique et l'intérêt de la démarche. Il indique qu'avec Denis Fernandes ils ont reçu cet été plusieurs entreprises venues présenter du matériel nécessaire à la démarche.

Le conseil municipal valide la démarche et demande un financement de 70% à l'Agence de l'eau.

## **9- Point situation Hôtel des Voyageurs**

Le dossier de ZAD a été monté dans les temps et est en cours d'instruction au niveau des services de l'Etat.

La commune a 2 possibilités :

- Attendre qu'il y ait un acquéreur privé et éventuellement préempter ensuite
- Acquérir ou non le bien en participant à l'achat lors de la vente au tribunal (en ce cas il faut que le conseil municipal fixe un prix maximum au-delà duquel il n'ira pas)

Comme ils s'y étaient engagés l'ADAC a réalisé une petite pré-étude d'un coût d'investissement de réaménagement de la bâtisse.

A ce jour nous n'avons aucune certitude sur la partie fonctionnement car non étudiée ni sur la partie subventions sur les investissements même si l'ensemble des services ont dit à l'oral qu'ils y participeraient (Etat, Région, Département)

Michel Gabail demande à l'ensemble des conseillers municipaux quel est leur avis sur le sujet.

Si tout le monde est conscient de la valeur patrimoniale du bien :

Yvan Brun considère que ce n'est pas à la commune de porter ce genre de projets car elle n'en a pas les moyens et que de toutes façons, même si un privé achète il sera obligé moralement et par les services de l'Etat à respecter la valeur patrimoniale du bien. Il demande à tout le monde de voter contre.

Franck Minchella (qui ajoute que si on achète l'Hôtel des Voyageurs, alors pourquoi ne fait-on pas de même avec l'Hôtel des Pyrénées), Denis Fernandes et Pascal Caussieu estiment que la commune n'a pas les moyens de mener un tel projet. Ils voteront conytre l'acquisition

André Castagné n'est pas contre l'achat mais estime que le risque de fonctionnement derrière est trop important et la commune a déjà beaucoup de choses à faire qu'elle a du mal à assumer. Il s'abstient donc. Michel Maupeu est sur la même position.

Claude Trescazes et Laurent Solomé estiment qu'il est bon pour la collectivité de maîtriser son foncier et qu'il sera temps ensuite de voir les moyens de gestion existant sachant que tous deux se refusent à ce que ce soit la collectivité en direct. Ils sont donc pour l'acquisition

Jean Claude Roudet pour sa part estime que la commune se doit de préserver son patrimoine historique. Il est donc pour  
Christian Bruzaud estime qu'il s'agit d'un dossier compliqué et plein d'incertitudes où un partenariat public privé doit être trouvé. Il est toutefois pour l'acquisition.  
Pour finir, Michel Gabail estime que la commune doit se donner toutes les chances de mettre en valeur son patrimoine et donc en premier lieu de maîtriser son foncier. Il est donc pour l'acquisition.

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 5 contre et 2 abstentions le conseil municipal décide de participer aux enchères lors de la vente du 7 décembre devant le tribunal.

Par ailleurs, après discussions, il est décidé que le prix maximum au-delà duquel la mairie se retirera des enchères, soit fixé à 41 850,00 €.

### **10- Rétroactivité du versement « supplément familial » à Caroline Coumates**

Caroline Coumates avait légalement droit depuis 2014 à un supplément familial de traitement du à sa situation contractuelle et familiale. L'année 2016 a été régularisée. Cela n'a pas été fait en 2014 et 2015. Elle demande donc que cette situation soit régularisée rétroactivement.

Pas de question particulière

### **11- Appel à candidatures pour gérance du Maillet**

Comme convenu un notaire a été contacté par le Maire (Pujol Capdevielle).

Il travaille actuellement sur le sujet.

L'appel à candidature sera lancé lorsque la nouvelle formule de bail sera prête.

Piste de travail :

- Passage d'un contrat de droit privé à un contrat de droit public type 3-6-9

La décision sera à prendre quand Maître Pujol Capdevielle aura rendu ces conclusions.

### **12- Offre de concours de STEM pour travaux station de ski**

Michel Gabail rappelle la volonté de STEM International de participer au financement des travaux réalisés ces derniers mois sur les sanitaires du centre d'accueil, la billetterie, le poste de secours et la salle hors sac pour un montant de 49 167,00 € HT.

Cette proposition qui avait été vu en réunion de travail sur la station n'amène pas de question supplémentaire et est validée à l'unanimité

### **13- Divers (devis acceptés ; Grand Site Occitanie, vente ferraille à Sabatut CAMF )**

Devis acceptés : il s'agit des devis liés aux dossiers DETR qui avaient été délibérés à la séance du et vus par la commission travaux:

- Plancher église de Gèdre : 36 945,46 € HT (l'atelier des 1000 couleurs)
- Isolation préau de l'école : 16785,04 € HT (Pratdessus)
- Poteaux incendie : 6640,04 € HT (Frans Bonhomme)
- Démolition Harixcalde : 8305,00 € HT (Soares) – pris en charge à la place de la démolition du Garage Pouey qui a été faite en régie

Grand Site Occitanie (ex Grand Site Midi-Pyrénées) : le dossier de candidature porté par la communauté de communes et commun avec le grand Site Cauterets Pont d'Espagne est en cours de finalisation pour être envoyé à la Région.

Le dossier comprend les limites du site classé et de la ZPPAUP de Gavarnie.

Le reste du territoire communal reste éligible à l'ensemble des aides régionales.

#### Point eau potable

- Turbidimètre : la pose du turbidimètre est terminée, celui-ci est désormais opérationnel. Les données de turbidité sont envoyées par mail chaque lundi à la mairie, pour qu'un suivi puisse être effectué. Par ailleurs le mécanisme a bien fonctionné lors du dernier épisode de turbidité puisque l'eau trouble a été déviée avant d'arriver au réservoir et que la vanne s'est rouverte automatiquement quand l'eau est redevenue normale. Il n'y a pas eu de problème de niveau dans le réservoir.

Pas de remarque particulière à cette information

- Les études pour la recherche d'une nouvelle ressource se poursuivent. Le cabinet CETRA a écarté plusieurs pistes : sources du Pailla, car pas assez de débit (30m3/jour en période basses eaux) ainsi que source de Bellevue, pour les mêmes raisons. En revanche, la source repérée dans le bois d'Arribama s'avère avoir beaucoup de potentiel : excellent débit, pas de turbidité et pas de bactériologie. De plus cette source serait facilement raccordable au réseau actuel.

Une réunion aura lieu début décembre pour donner les conclusions de ces études et envisager la suite.

Pas de remarque particulière à cette information

Vente ferraille à CAMF – Nicolas Sabatut

La commune a vendu de la ferraille qui était stockée pour 427,20 €. Il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir encaisser le chèque de l'entreprise. Validé à l'unanimité

La séance est levée à 22h20.